



Date **29 AOUT 2018**

**Plan sectoriel des transports, partie infrastructure Rail : Adaptations et mises à jour 2018
2^{ème} Consultation conformément à l'art. 20 OAT**

Monsieur le Directeur,
Mesdames, Messieurs,

Par courrier daté du 2 juillet 2018, les Offices (OFT, ARE) invitaient le Service du développement territorial (SDT) à prendre position sur le projet cité sous rubrique, au sens de l'art. 20 OAT.

De manière générale, les adaptations 2018 du plan sectoriel des transports, partie Infrastructure rail, n'entraînent pas d'incompatibilités avec le Plan directeur cantonal (PDc). De plus, les attentes du Canton en matière d'infrastructures ferroviaires sont inscrites dans le PDc, adopté par le Grand Conseil le 8 mars 2018 et qui se trouve actuellement au Conseil fédéral pour approbation, mais également dans le Concept cantonal de la mobilité 2040 (CCM 2040), adopté par le Conseil d'Etat en avril 2018.

Par rapport à la 1^{ère} consultation, seule une remarque concernant la carte synoptique 3 du chapitre 4.5 « Lutte contre le bruit » est maintenue. En effet, en l'état et malgré la mention ajoutée dans le texte explicatif sous le paragraphe « Marche à suivre », la carte synoptique 3 ne semble toujours pas représenter l'« état d'avancement de l'assainissement phonique à la fin 2017 », comme le veut son titre.

Il est proposé de modifier la légende et le contenu de la carte synoptique 3 pour indiquer clairement quels sont les projets d'assainissement phonique achevés, les projets en cours et les projets qui n'ont pas encore débuté ou que le titre de la carte soit adapté pour correspondre à ce que la carte représente.

En vous remerciant de nous avoir donné l'occasion de prendre position sur le Plan sectoriel des transports, parties Infrastructure rail, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom du Conseil d'Etat

La présidente

Esther Waeber-Kalbermatten

Le chancelier

Philipp Spörri

Copie à :

- Office fédéral du développement territorial (ARE)
- Service du développement territorial (SDT)
- Service de l'environnement (SEN)
- Service de la mobilité (SDM)

